

**FCP de droit français**

**OTEA I**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : OTEA Capital  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

OTEA Capital - 58 rue Pierre Charron - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe (s)	40
Caractéristiques de l'OPC (suite)	41
Information SFDR	42



CAPITAL

## Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

**OTEA 1 - Code ISIN Part C : FR0011033943**

**Société de gestion : OTEA CAPITAL**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une allocation d'actifs et d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance nette du capital supérieure à 5% ou 6,2%, par an respectivement pour les parts R ou C, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions et taux.

Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs. Cependant, il est possible de se désensibiliser du risque action via des titres et instruments du marché obligataire et monétaire. L'allocation entre les actions et les produits de taux est susceptible de varier de 0% à 100% dans des proportions importantes.

La poche action est constituée d'un maximum de 50 valeurs de sociétés de pays de l'OCDE, principalement grandes et moyennes capitalisations, sur tous secteurs. A titre accessoire, le fonds pourra investir de 0% à 10% de son actif net dans des actions de petites capitalisations.

La sélection des investissements repose sur l'utilisation combinée de l'analyse quantitative comme premier filtre et de l'analyse fondamentale comme support de la décision d'investissement. Les clés de la sélection de titres demeurent la qualité de la société et la valorisation qui doivent toutes deux laissées apparaître un potentiel d'appréciation sensible sur la période d'investissement considérée.

Au sein de la classe d'actifs des taux, la stratégie repose sur l'investissement discrétionnaire, en direct ou via des OPCVM européens coordonnés et/ou français répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier (dans la limite de 10%) y compris dans des OPCVM gérés par OTEA Capital.

Le FCP peut investir dans des titres obligataires ou monétaires (dette publique ou privée sans notation minimale). La part d'obligations spéculatives « High Yield » sera limitée à 50% de l'actif du FCP.

La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel

ni au niveau d'une classe d'actifs un indicateur de référence. L'indice « Dow Jones Euro Stoxx » dividendes réinvestis pourra cependant être retenu comme indicateur de performance à posteriori.

Le Fonds prend en compte les critères ESG dans son processus de gestion, cependant cette approche n'est pas déterminante dans les décisions de gestion et le Fonds n'a pas d'objectifs liés à la durabilité. Pour obtenir plus d'informations sur la prise en compte des critères ESG, veuillez consulter notre politique ESG sur notre site internet : Politique ESG – OTEA Capital (otea-capital.fr) <https://otea-capital.fr/politique-esg/>

Réglementation SFDR : Sous l'article 8

FCP de capitalisation

Durée recommandée de placement : Minimum 5 ans.

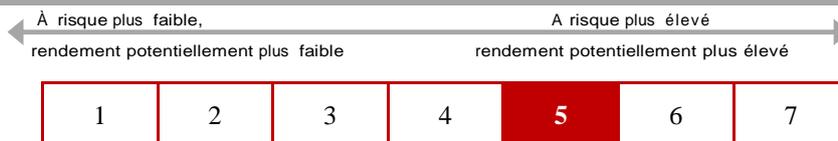
Le fonds pourra être exposé, à hauteur de 20%, à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'exposition de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition à l'une des classes d'actifs.

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine VL en dix-millièmes de parts.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 5 », ce qui rend compte du type de gestion active et flexible mis en œuvre par OTEA Capital qui privilégie les investissements en action tout en recherchant une exposition aux produits de taux via des obligations « High Yield ». L'OPVCM n'offre pas de garantie en capital.

#### LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Le risque de crédit qui représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **Evènement significatif intervenus au cours de l'exercice**

Aucun n'évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### **Rapport de gestion**

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, les valeurs liquidatives du fonds s'établissent à 160,02 euros pour la part R et 145,55 euros pour la part C. Les performances sont de -16,35% et de -15,34% respectivement sur l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 décembre 2022.

Les nombres de parts s'établissent respectivement à 111 248,7411 pour la part R et 184 618,3783 pour la part C. L'actif net du fonds s'établit à € 44,7 millions à la clôture.

Pour rappel, OTEA I est un FCP pouvant être investi jusqu'à 100% en actions, classe d'actifs la plus risquée, et 50% en obligation à haut rendement.

#### **Environnement économique**

L'année 2022 a été marquée par la forte remontée de l'inflation qui a touché tous les pays du monde. Cette inflation a fortement progressé jusqu'à atteindre des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis le début des années 1980. Cette augmentation globale des prix s'explique par 3 raisons majeures : 1/ Le redémarrage fort et soudain de l'économie mondiale après la pandémie de la Covid 19, 2/ des chaînes d'approvisionnements mondiales encore perturbées par des précédents goulets d'étranglement, 3/ la brutale augmentation des prix de nombreuses matières premières et des coûts de l'énergie à la suite du conflit Russo-Ukrainien.

Cet environnement économique global a contraint les Banques Centrales à modifier sévèrement leur politique monétaire en augmentant leurs taux d'intérêts directeurs. La hausse de l'incertitude économique, de l'instabilité politique internationale et des taux d'intérêt a naturellement pesé sur les actifs financiers cotés, alors que les profits des entreprises ont dans l'ensemble très bien résistés.

L'économie européenne a, de son côté, été sous la menace d'une crise énergétique majeure, avec de potentielles interruptions d'électricité pour les différents acteurs économiques. Cette crise a été finalement évitée grâce à la constitution en amont de stocks de gaz significatifs, à la douceur de l'hiver qui a limité la consommation, consommation qui a par ailleurs fortement baissé (de l'ordre de 20%) sous l'effet de prix plus élevés et de restrictions de la part des consommateurs.

Les Etats-Unis ont atteint un pic d'inflation au mois d'août 2022, et ont vu celle-ci graduellement ralentir par la suite. Le marché de l'immobilier enregistre une diminution d'activité importante (baisse des transactions), mais sans effondrement des prix. L'endettement des ménages est beaucoup plus sain qu'à l'époque des subprimes. La proportions des prêts à taux variables est ainsi de 10% contre 35% en 2006. Le stocks et constructions sont par ailleurs à un niveau de l'ordre de 25 à 30% de ce qu'ils étaient à l'époque. Le principal sujet reste celui du marché du travail. Avec un taux de chômage à 3,5%, au plus bas depuis 50 ans, et un niveau d'offre d'emplois près de 2 fois supérieur au nombre de chômeur, la pression salariale est amenée à rester élevée, et contraint la Fed à aller au bout de sa politique de resserrement monétaire.

La situation en Chine est restée compliquée jusqu'à fin octobre. La politique 0-covid très stricte qui a été menée jusque-là, a fortement limité la consommation intérieure et la capacité du pays de répondre au redémarrage économique mondial, en plus d'importantes privations de libertés. Le 20ème Politburo a centralisé plus que jamais le pouvoir dans les mains de Xi Jinping, qui a par la suite abandonné cette politique 0-covid. Cet élément est favorable au plein rétablissement de la circulation des marchandises, même s'il pourrait être source d'inflation, avec le retour de la consommation chinoise.

L'économie mondiale a réalisé une croissance de 3,0% du PIB en 2022, principalement tirée par l'Inde (+6,9%) et la zone Euro (+3,5%). L'inflation mondiale a été de 7,2%. Si elle a été générale, elle a davantage touché les pays développés (US +8%, zone Euro +8,4%).

Au niveau des marchés financiers, leur performance d'ensemble est largement le reflet de la politique monétaire très restrictive menée par la Fed, la BCE et la BoE principalement. Fait rarissime, les marchés actions et obligataires ont fortement baissé de concert, dans une proportion conjuguée pratiquement sans références historiques.

Les marchés actions (chiffres en devise locale) ont ainsi baissé de 19,5% pour le MSCI World. Les Etats-Unis ont été dans cette moyenne, avec -19,4% pour le S&P 500, mais surtout -33,1% pour le Nasdaq. Les valeurs technologiques, et celles de croissance au sens large, ont été particulièrement touchées par le changement des politiques monétaires.

L'Europe s'en sort mieux avec une baisse de -11,7% pour l'Eurostoxx 50 dont -9,5% pour le CAC40. L'Asie a baissé de -15,5% (HK) mais l'Inde a bénéficié de sa croissance (+4,4% pour le Sensex). La Russie, pénalisée par les sanctions occidentales, a baissé de -39,2%. Les marchés actions ont néanmoins enregistré un rebond sur le dernier trimestre.

Du côté des marchés obligataires, les obligations souveraines américaines ont baissé de 12,9%, et celles européennes de -17,8%. Elles ont entraîné dans leur baisse les obligations d'entreprises Investment grade (-13,8% en Europe) et, dans une moindre mesure, le Haut Rendement (-9,4% en Europe).

## **Stratégie d'investissement**

Nous avons commencé l'année 2022 avec une exposition aux actions autour de 85%. La performance a été pénalisée d'une part par le déclenchement de la guerre en Ukraine et d'autre part par une exposition spécifique aux titres Orpéa et Korian qui ont fortement baissé après la publication d'un livre sur Orpéa, dénonçant les insuffisances et les manquements sur les pratiques de soins ainsi que les mauvaises conditions de travail. A la fin du premier trimestre, nous avons réduit notre exposition aux actions autour de 75% avec des cessions Vinci, Edenred ou encore Orange ainsi que de Futures Nasdaq.

Au début du deuxième trimestre, nous avons poursuivi la réduction de l'exposition en dessous de 70% avant de progressivement remonter autour de 80% en profitant des fortes baisses dans un contexte d'inflation très importante et d'une perspective d'enlisement de la guerre en Ukraine.

Au troisième trimestre, les banques centrales musclent leur discours quant à la maîtrise de l'inflation et ce quelques soient les répercussions sur la croissance économique. L'exposition est réduite autour de 65%. Cependant, les niveaux de valorisation qui ont fortement corrigé, nous incitent à remonter l'exposition aux actions autour de 70% en fin de trimestre.

Nous terminons l'année avec une exposition aux actions proche de 80% dans un contexte de recul de toutes les classes d'actifs : actions, obligations car les niveaux de valorisation des actions européennes sont modérés à 11,5 fois les bénéfiques.

L'exposition aux obligations est restée autour de 15% sur l'année.

## **Utilisation des instruments financiers dérivés**

Le fonds utilise des produits dérivés simples sur actions et des Futures sur indice. Le risque global du fonds est au maximum de 100%. Les dépôts de garantie sont placés en cash sur un compte chez le compensateur et visent à couvrir les appels de marges quotidiens.

## **Objectif et Perspectives**

L'économie mondiale devrait enregistrer un faible taux de croissance en 2023, et donc en ralentissement significatif par rapport à 2002, elle devrait néanmoins éviter une forte récession. Au niveau de la zone Euro, la période critique était celle de l'hiver, notamment pour l'Allemagne et l'Italie, mais le 4<sup>em</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 devraient rester juste au-dessus des 0% de croissance. Le FMI a ainsi révisé à la hausse en début d'année ses attentes de croissance économique mondiale à 2,9% (+0.2pts), du fait de perspectives plus favorable aux Etats-Unis et en Europe. La réouverture de la Chine amène également une révision importante de la croissance chinoise attendue, à +5,2% v. +4,4% précédemment.

Cette amélioration est en partie alimentée par un niveau d'inflation moindre en 2023, laissant présager que la politique de hausse des taux d'intérêt arrive à son terme. L'objectif de la Fed est de 5-5,25% et de 3,5% pour la BCE.

Néanmoins, il convient de rester prudent. Les forces déflationnistes qui étaient en place depuis 10 ans sont remplacées par des tendances - relocalisation, transition énergétique, démographie chinoise – porteuses d'inflation. Si l'inflation devrait tendre vers les 3-4% à horizon 2024, il nous semble que les Banques centrales (Fed, BCE) devront rester prudentes avant d'entamer une baisse des taux.

En termes d'allocation d'actif, l'environnement actuel est particulièrement favorable aux obligations, qui retrouvent des rendements de près de 5%, ce qui n'avait pas été observé depuis 10 ans. Nous favorisons dans un premier les obligations d'entreprise dite Investment Grade, même si elles comportent une sensibilité élevée aux taux d'intérêts. Le haut rendement permet d'aller chercher des rendements de 8-10% et le risque de défaut est pour l'instant très contenu. Il reste néanmoins plus risqué.

Les marchés actions sont d'un côté sur des niveaux de valorisation attractifs, notamment pour l'Europe, alors que les Etats-Unis sont sur leur moyenne de valorisation historique, mais les perspectives de croissance bénéficiaires semblent très limitées, et inférieures à 5%. Une remontée des marchés se fera davantage sur une appréciations des multiples. Il est à note que les résultats des entreprises sont depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 encourageants, et démontrent une bonne capacité à maintenir les marges dans un contexte de coûts moins favorable. Nous favorisons en début d'année l'Europe. *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
STELLANTIS NV	1 710 162,00	1 400 000,00
DASSAULT SYST.	1 911 936,60	997 383,00
PUBLICIS GROUPE SA	240 000,00	2 420 040,50
TOTALENERGIES SE	260 000,00	1 395 000,00
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	670 000,00	683 899,00
SANOFI		1 334 371,50
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	1 034 426,03	
SPIE SA	303 270,00	653 800,50
CARREFOUR		933 129,52
SIKA AG-REG	918 088,00	

#### 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

###### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 8 198 834,63

- o Change à terme :
- o Future : 7 980 717,83
- o Options : 218 116,80
- o Swap :

###### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES**

OTEA Capital a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

### **DISPOSITIF DE CONTRÔLE**

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2022 n'a décelé aucun dysfonctionnement grave nécessitant d'action immédiate.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau ont toutes été appliquées.

Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2022.

### **POLITIQUE DES DROITS DE VOTE**

La prise de connaissance des assemblées générales s'effectue par le biais de la presse spécialisée, des informations communiquées par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et CACEIS (Dépositaire).

Conformément à sa politique de vote, au cours de l'exercice 2022, la société OTEA Capital, a choisi de participer aux assemblées générales des sociétés pour lesquelles les OPCVM qu'elle gère, détenant plus de 1% du capital de la société en question.

Toutefois, selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par le FCP, les gérants se réservent la possibilité de participer ponctuellement aux assemblées et d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des souscripteurs du FCP, est la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En 2022, OTEA capital n'a participé à aucune assemblée générale.

OTEA Capital s'est engagé à respecter les Principes pour des Investissements Responsables, avec la signature de ces « PRI ».

### **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

Otea Capital est une société de gestion entrepreneuriale dont la philosophie repose des principes de long terme et une analyse approfondie des entreprises. Cela nous a donc semblé être dans la continuité de notre développement que de mettre en place une intégration des critères ESG dans notre processus alors que nous sommes convaincus de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Prendre en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), dans le processus de gestion, permet d'améliorer la connaissance des sociétés en regardant au-delà des chiffres : politique de ressources humaines, formation des collaborateurs, conditions de travail, relations avec les clients, traitement et relations avec les fournisseurs, l'impact sur l'environnement, la biodiversité, la pollution, connaissance des nouvelles réglementations, détection des opportunités de développement, meilleure anticipation des risques. Nous pensons donc que l'analyse des critères ESG aide à mieux évaluer l'entreprise et à mieux mesurer le risque des investissements ainsi que les opportunités.

Notre démarche repose sur une politique d'exclusion, puis une intégration ESG via notre modèle de notation interne. Toute société investie dans les fonds actions SFDR 8 passe au crible de notre modèle d'analyse ESG interne. Dans notre approche ESG, nous tenons à associer l'expertise extra-financière aux analyses stratégique, économique et financière, afin d'assurer une vision aussi complète que possible des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Concrètement, les gérants engagent un dialogue sur les sujets ESG : lors de leurs rencontres avec les dirigeants, en amont des Assemblées Générales, lorsque des points d'amélioration ont été identifiés. Un rapport est publié annuellement, qui détaille les sujets sur lesquels un suivi a été mis en place et les progrès réalisés (rapport PRI). Otea Capital fait partie signataires des PRI en France depuis octobre 2021.

Le Fonds OTEA I sélectionne ses investissements en combinant analyse financière et analyse extra financière. Cette dernière repose sur l'utilisation d'outils internes et externes.

Notre approche repose sur l'application de filtres d'exclusion et de l'intégration de critères ESG selon une approche « best effort » et selon un modèle propriétaire.

Nous appliquons les exclusions suivantes :

- entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel et de leurs composants clés ;
- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique.
- sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

#### Analyse ESG / Notation

Le choix des 20 indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les sociétés de notre univers investissement.

#### Pilier Environnement (5 indicateurs)

- ✓ Politique de changement climatique / identification des risques liés à l'environnement
- ✓ Emissions de GES
- ✓ Consommation d'énergie
- ✓ Gestion eau
- ✓ Gestion des déchets

#### Pilier Social et Sociétal (7 indicateurs)

- ✓ Chaîne d'approvisionnement / fournisseurs
- ✓ Turnover
- ✓ Diversité homme/femme au sein de l'effectif
- ✓ Représentation des femmes au sein de fonctions de direction
- ✓ Taux d'accident
- ✓ Politique de santé et de sécurité
- ✓ Politique de formation des salariés

### Pilier Gouvernance (8 indicateurs)

- ✓ UN Global Compact Signatory
- ✓ Légitimité / expérience dans le métier de l'équipe dirigeante
- ✓ Diversité homme/femme du comité exécutif
- ✓ Stabilité équipe dirigeante à 5 ans ou bon plan de succession
- ✓ Niveau d'indépendance du conseil d'administration
- ✓ Fonction séparée entre président et DG
- ✓ Politique de rémunération de l'équipe dirigeante (alignement des intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires et transparence des critères de rémunération)
- ✓ Droit des actionnaires

Nous avons fait le choix de surpondérer le critère de gouvernance (à hauteur de 50% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans les entreprises, ce qui est particulièrement vrai pour les petites et moyennes sociétés. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères (E, S et G).

Nous avons retenu une approche de « best effort », ce qui nous permet de sélectionner des sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur mais de prendre aussi en compte les entreprises performantes dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Notation « best effort » : permet d'identifier les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable. La note est donc calculée sur la base de l'évolution de la note ESG sur une période de 5 ans. Nous vérifions que l'accélération est réelle dans la durée, avec un point d'étape chaque année. Nous avons ainsi privilégié une approche dynamique, appréciant l'amélioration de la démarche d'une société donnée dans le temps ; ce progrès nous apparaît comme une source de création de valeur pour l'actionnaire.

Nous recueillons les informations dans les données publiques publiées par les sociétés ou par un dialogue avec elles (rencontres fréquentes avec les sociétés tout au long de l'année), auxquelles nous ajoutons les mesures fournies par la base Bloomberg et Sustainalytics sont agrégées dans notre grille de référentiel. Les résultats obtenus pour chaque indicateur font ressortir un score et permettent un classement de la société.

Les notations sont mises à jour dans un délai de 12 mois ou de manière plus ponctuelle en cas d'information mettant en cause la notation actuelle.

## **REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE**

### Article 8 :

Le Fonds OTEA I promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

### Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 18,6 sur une échelle de 0 à 100 (source Morningstar).

### Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com)

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC couvre 90% des actifs du fonds.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG et/ou celui notre analyse extra-financière interne. La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

#### Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, OTEA Capital prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

#### Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « *Do No Significant Harm* »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé. de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

La politique de rémunération des collaborateurs d'OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas à la prise de risque. Aucune distinction n'est faite entre les preneurs de risque et les autres collaborateurs pour la détermination des rémunérations variables.

*Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l'exercice 2022 :*

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l'ensemble de son personnel (soit 9 personnes bénéficiaires en 2022) s'est élevé à 978 keur (coût société).

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

### **OTEA Capital**

58 rue Pierre Charron

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

[www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**OTEA 1**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OTEA CAPITAL  
58, rue Pierre Charron  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OTEA 1 relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note Titres de créances et instruments du marché monétaire des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels, concernant les modalités de lignes d'obligations représentant 10,97 % de l'actif net. Cette note précise qu'en l'absence de prix de transactions observables ou de contributions de prix observables sur des bases de données financières, ces titres sont valorisés sur la base d'un prix contribué par un prestataire financier unique. Elle rappelle également l'écart qui pourrait exister entre la valeur retenue à l'actif et le prix auquel serait effectivement réalisée les cessions si une part importante de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

### 2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



2023.04.14 18:41:47 +0200

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>43 113 888,41</b>	<b>55 786 502,27</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>32 235 579,81</b>	<b>44 859 081,70</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	32 235 579,81	44 859 081,70
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>7 455 671,65</b>	<b>7 255 639,46</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	7 455 671,65	7 255 639,46
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 232 540,08</b>	<b>3 611 124,51</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 232 540,08	3 611 124,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>190 096,87</b>	<b>60 656,60</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	190 096,87	60 656,60
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>614 399,63</b>	<b>825 855,50</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	614 399,63	825 855,50
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 262 783,73</b>	<b>7 087 477,63</b>
Liquidités	4 262 783,73	7 087 477,63
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>47 991 071,77</b>	<b>63 699 835,40</b>

## PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	45 050 312,38	62 362 122,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-508 664,88	337 967,04
Résultat de l'exercice (a,b)	132 096,30	-1 410,54
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>44 673 743,80</b>	<b>62 698 678,96</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>216 196,87</b>	<b>81 376,60</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	216 196,87	81 376,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	216 196,87	81 376,60
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>72 714,27</b>	<b>221 279,93</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	72 714,27	221 279,93
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 028 416,83</b>	<b>698 499,91</b>
Concours bancaires courants	3 028 416,83	698 499,91
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>47 991 071,77</b>	<b>63 699 835,40</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		2 100 875,00
EURO STOXX 50 0323	3 406 500,00	
Options		
STELLANTIS NV 01/2022 CALL 17.5		310 877,92
SAINT-GOBAIN 01/2022 CALL 64		123 740,00
TOTALENERGIES SE 01/2022 CALL 46		223 150,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0323	649 687,50	
NQ USA NASDAQ 0322		5 166 610,97
NQ USA NASDAQ 0323	3 924 530,33	
Options		
PUBLICIS GROUPE SA 01/2023 PUT 57	218 116,80	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 041,16	17,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	740 019,92	883 271,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	360 771,27	439 178,85
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 109 832,35</b>	<b>1 322 468,28</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	73 226,77	97 194,19
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>73 226,77</b>	<b>97 194,19</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 036 605,58</b>	<b>1 225 274,09</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	894 449,83	1 243 857,08
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>142 155,75</b>	<b>-18 582,99</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 059,45	17 172,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>132 096,30</b>	<b>-1 410,54</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

OTEA Capital délègue le calcul de la valeur liquidative du FCP OTEA 1, qui sera calculée par le valorisateur chaque jour ou la veille en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France. OTEA Capital conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

#### Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

#### Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.  
Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

#### Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

#### ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées, et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Les titres FR0013479722 FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6%, FR0013430725 CLARANOVA 6%, FR0013459435 AKUO ENERGY SAS 4.0% et FR0013301074 AKUO ENERGY SAS 4.5% représentant respectivement 4.66 %, 3.84 %, 0.34 % et 0,61 % de l'actif net du fonds sont valorisés à partir de contributions communiquées par des prestataires financiers uniques.

La société de gestion considère que la valorisation de ces lignes au 31 décembre 2022 reflète convenablement la valeur de marché des titres dans les conditions de marché du moment.

Les titres FR00140038F0 FONCIERE ATLAND 4,95% représentant 1,52 % de l'actif net sont valorisés à partir d'une contribution communiquée par un prestataire financier unique datant du 29 avril 2022. L'évaluation retenue par la société gestion pour ces titres avec les prix publiés par le prestataire au 30 décembre 2022 sont très proches.

La société de gestion considère que la valorisation de ces lignes au 31 décembre 2022 reflète convenablement la valeur de marché des titres dans les conditions de marché du moment.

En l'absence de prix de transactions observables ou de multiples contributions de prix observables sur des bases de données financières, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

### **Instruments financiers à terme et dérivés**

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

### **Les engagements hors bilan sur les marchés à terme français et étrangers sont calculés suivant la réglementation en vigueur :**

- Opération à terme ferme : quantité par nominal par cours du jour sur devise du contrat ;
- Opération à terme conditionnelle : quantité par delta par quotité par cours du sous-jacent sur devise du contrat.

### **Swaps**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

### **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

### **Change à Terme**

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

### **Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

### **Emprunts d'espèces**

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

**Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.**

**Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.**

### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du DICI. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK.

	FRAIS FACTURES à l'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R : 2,50% TTC Taux maximum Part C : 1,30% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements	Prélèvement sur chaque transaction	
	- Société de gestion		Néant
	- Dépositaire		5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Part R et C : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 5% (part R) ou 6,2% (part C) Avec « High Water Mark »

### Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

### Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur est : pour les parts R la référence absolue de 5,00 % annualisés et pour les parts C la référence absolue de 6,20% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée». Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part OTEA I C	Capitalisation	Capitalisation
Part OTEA I R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>62 698 678,96</b>	<b>61 674 930,45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 365 087,35	10 535 213,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 975 237,01	-13 475 368,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 603 457,64	4 424 689,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 924 776,65	-2 484 507,43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 942 283,28	2 606 564,06
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 050 157,15	-4 185 981,70
Frais de transactions	-57 642,00	-88 654,15
Différences de change	412 185,08	342 521,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 416 152,98	3 258 136,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-6 694 501,32	2 721 651,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 721 651,66	536 485,09
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-66 138,47	109 716,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-43 321,87	22 816,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-22 816,60	86 900,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	142 155,75	-18 582,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		1,81 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>44 673 743,80</b>	<b>62 698 678,96</b>

(\*) 31.12.2021 : Résultat de fusion

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 436 353,77	16,64
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 178,29	0,03
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 139,59	0,02
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>7 455 671,65</b>	<b>16,69</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	3 406 500,00	7,63
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>3 406 500,00</b>	<b>7,63</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	4 792 334,63	10,73
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>4 792 334,63</b>	<b>10,73</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	7 436 353,77	16,65					19 317,88	0,04
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 262 783,73	9,54
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 028 416,83	6,78
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					6 572 648,02	14,71	883 023,63	1,98		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 262 783,73	9,54								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 028 416,83	6,78								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 HKD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	7 385 572,26	16,53	1 058 842,60	2,37	898 070,79	2,01		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	5 560,08	0,01						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	309 412,04	0,69						
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	1 377 337,08	3,08	748 045,37	1,67	903 034,38	2,02		
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	3 924 530,33	8,78						

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	614 398,64
	Coupons et dividendes en espèces	0,99
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>614 399,63</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	6 125,57
	Frais de gestion fixe	66 417,99
	Frais de gestion variable	170,71
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>72 714,27</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>541 685,36</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part OTEA I C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 758,8000	722 358,25
Parts rachetées durant l'exercice	-45 028,9968	-6 852 133,15
Solde net des souscriptions/rachats	-40 270,1968	-6 129 774,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	184 618,3783	
<b>Part OTEA I R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 708,6205	642 729,10
Parts rachetées durant l'exercice	-18 107,5214	-3 123 103,86
Solde net des souscriptions/rachats	-14 398,9009	-2 480 374,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111 248,7411	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part OTEA I C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part OTEA I R</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part OTEA I C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	391 647,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	94,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part OTEA I R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	502 606,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	76,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 232 540,08
	FR0013482395	GALILEO MIDCAP C	177 300,00
	FR0014001CU6	GALILEO MIDCAP R USD	5 560,08
	FR0013300092	SILLAGE C	716 880,00
	FR0011233550	ZEN CAPITAL C	2 332 800,00
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 232 540,08</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	132 096,30	-1 410,54
<b>Total</b>	<b>132 096,30</b>	<b>-1 410,54</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part OTEA I C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	215 948,84	182 458,66
<b>Total</b>	<b>215 948,84</b>	<b>182 458,66</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part OTEA I R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-83 852,54	-183 869,20
<b>Total</b>	<b>-83 852,54</b>	<b>-183 869,20</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-508 664,88	337 967,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-508 664,88</b>	<b>337 967,04</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part OTEA I C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-305 386,76	210 925,19
<b>Total</b>	<b>-305 386,76</b>	<b>210 925,19</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part OTEA I R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-203 278,12	127 041,85
<b>Total</b>	<b>-203 278,12</b>	<b>127 041,85</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>64 206 867,08</b>	<b>73 984 903,46</b>	<b>61 674 930,45</b>	<b>62 698 678,96</b>	<b>44 673 743,80</b>
<b>Part OTEA I C en EUR</b>					
Actif net	41 492 667,41	40 815 958,08	35 542 724,38	38 663 487,42	26 871 530,95
Nombre de titres	300 544,0191	255 483,9732	221 111,9991	224 888,5751	184 618,3783
Valeur liquidative unitaire	138,05	159,75	160,74	171,92	145,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,45	4,55	2,69	0,93	-1,65
Capitalisation unitaire sur résultat	1,19	0,13	0,83	0,81	1,16
<b>Part OTEA I R en EUR</b>					
Actif net	22 714 199,67	33 168 945,38	26 132 206,07	24 035 191,54	17 802 212,85
Nombre de titres	143 662,0375	182 594,1114	144 703,3661	125 647,6420	111 248,7411
Valeur liquidative unitaire	158,10	181,65	180,59	191,29	160,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,68	5,19	3,06	1,01	-1,82
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,81	-1,05	-1,03	-1,46	-0,75

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	20 000	568 600,00	1,28
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	10 000	614 000,00	1,37
SOFTWARE	EUR	35 000	847 700,00	1,90
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 030 300,00</b>	<b>4,55</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	8 000	661 363,32	1,48
AMAZON.COM INC	USD	4 000	314 827,83	0,70
APPLE INC	USD	2 000	243 485,59	0,55
IBM	USD	11 800	1 557 743,73	3,49
INTEL CORP	USD	9 000	222 881,24	0,50
Meta Platforms - A	USD	1 000	112 757,09	0,25
MICROSOFT CORP	USD	5 000	1 123 541,81	2,51
TERADATA WI	USD	25 000	788 475,05	1,77
THE WALT DISNEY	USD	8 000	651 243,85	1,46
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>5 676 319,51</b>	<b>12,71</b>
<b>FRANCE</b>				
BOUYGUES	EUR	30 000	841 200,00	1,89
BUREAU VERITAS	EUR	60 000	1 476 600,00	3,31
CRITEO ADR	USD	70 000	1 709 252,75	3,82
DANONE	EUR	10 000	492 300,00	1,10
DASSAULT SYST.	EUR	21 000	703 395,00	1,58
ELIS	EUR	128 568	1 776 809,76	3,97
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 546	430 783,20	0,97
IMERYS EX IMETAL	EUR	45 000	1 635 300,00	3,66
JCDECAUX SE	EUR	20 000	354 400,00	0,79
KORIAN SA	EUR	57 000	576 840,00	1,29
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 300	883 870,00	1,98
MEDINCELL SA	EUR	50 000	309 000,00	0,69
ORANGE	EUR	140 000	1 299 340,00	2,91
ORPEA	EUR	31 500	194 418,00	0,44
PLASTIC OMNIUM	EUR	25 000	339 500,00	0,76
Quadiant SA	EUR	65 000	895 050,00	2,00
SAINT-GOBAIN	EUR	30 000	1 369 500,00	3,06
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	3 000	392 160,00	0,88
SEB	EUR	6 000	469 500,00	1,05
SPIE SA	EUR	85 000	2 070 600,00	4,64
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	30 000	1 458 900,00	3,26
WORLDLINE SA	EUR	20 000	730 600,00	1,63
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>20 409 318,71</b>	<b>45,68</b>
<b>ITALIE</b>				
FERRARI NV	EUR	3 241	648 848,20	1,45
PRADA	HKD	200 000	1 058 842,60	2,37
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 707 690,80</b>	<b>3,82</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
STELLANTIS NV	EUR	100 000	1 326 400,00	2,97
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 326 400,00</b>	<b>2,97</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
UNILEVER PLC	EUR	4 000	187 480,00	0,42
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>187 480,00</b>	<b>0,42</b>
<b>SUISSE</b>				
SIKA AG-REG	CHF	4 000	898 070,79	2,01
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>898 070,79</b>	<b>2,01</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>32 235 579,81</b>	<b>72,16</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>32 235 579,81</b>	<b>72,16</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ESPAGNE</b>				
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	4 174,12	8 139,59	0,02
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	4 174,12	11 178,29	0,03
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>19 317,88</b>	<b>0,05</b>
<b>FRANCE</b>				
AKUO ENERGY SAS 4.0% 22-11-25	EUR	160 000	155 928,89	0,35
AKUO ENERGY SAS 4.5% 08-12-24	EUR	280 000	271 993,53	0,61
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	500 000	483 495,45	1,08
CLARANOVA 6.0% 27-06-24	EUR	1 750 000	1 716 006,85	3,84
FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6.0% 30-01-25	EUR	2 500 000	2 079 787,50	4,65
FONCIERE ATLAND 4.95% 29-04-26	EUR	700 000	680 085,00	1,52
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	500 000	484 206,82	1,08
LAGARDERE 1.625% 21-06-24	EUR	200 000	196 020,21	0,44
ORPEA 2.13% 03-07-24	EUR	500 000	137 243,77	0,31
TOUAX 6.7% 28-06-27 EMTN	EUR	200 000	202 938,63	0,46
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 407 706,65</b>	<b>14,34</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	1 000 000	1 028 647,12	2,30
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 028 647,12</b>	<b>2,30</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>7 455 671,65</b>	<b>16,69</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>7 455 671,65</b>	<b>16,69</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GALILEO MIDCAP C	EUR	1 500	177 300,00	0,40
GALILEO MIDCAP R USD	USD	100	5 560,08	0,01
SILLAGE C	EUR	8 000	716 880,00	1,60
ZEN CAPITAL C	EUR	22 500	2 332 800,00	5,22
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 232 540,08</b>	<b>7,23</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 232 540,08</b>	<b>7,23</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 232 540,08</b>	<b>7,23</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJES BANKS 0323	EUR	135	29 587,50	0,07
EURO STOXX 50 0323	EUR	-90	40 500,00	0,09
NQ USA NASDAQ 0323	USD	19	-120 009,37	-0,27
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-49 921,87</b>	<b>-0,11</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-49 921,87</b>	<b>-0,11</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
PUBLICIS GROUPE SA 01/2023 PUT 57	EUR	-150	-8 400,00	-0,02
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>-8 400,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>-8 400,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-58 321,87</b>	<b>-0,13</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	128 080	120 009,37	0,27
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-87 787,5	-87 787,50	-0,20
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>32 221,87</b>	<b>0,07</b>
<b>Créances</b>			<b>614 399,63</b>	<b>1,38</b>
<b>Dettes</b>			<b>-72 714,27</b>	<b>-0,16</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 234 366,90</b>	<b>2,76</b>
<b>Actif net</b>			<b>44 673 743,80</b>	<b>100,00</b>
<b>Part OTEA I R</b>	<b>EUR</b>	<b>111 248,7411</b>	<b>160,02</b>	
<b>Part OTEA I C</b>	<b>EUR</b>	<b>184 618,3783</b>	<b>145,55</b>	

## 7. ANNEXE(S)



CAPITAL

## Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

**OTEA 1 - Code ISIN Part R : FR0010706747**

**Société de gestion : OTEA CAPITAL**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une allocation d'actifs et d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance nette du capital supérieure à 5% ou 6,2%, par an respectivement pour les parts R ou C, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions et taux.

Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs. Cependant, il est possible de se désensibiliser du risque action via des titres et instruments du marché obligataire et monétaire. L'allocation entre les actions et les produits de taux est susceptible de varier de 0% à 100% dans des proportions importantes.

La poche action est constituée d'un maximum de 50 valeurs de sociétés de pays de l'OCDE, principalement grandes et moyennes capitalisations, sur tous secteurs. A titre accessoire, le fonds pourra investir de 0% à 10% de son actif net dans des actions de petites capitalisations.

La sélection des investissements repose sur l'utilisation combinée de l'analyse quantitative comme premier filtre et de l'analyse fondamentale comme support de la décision d'investissement. Les clés de la sélection de titres demeurent la qualité de la société et la valorisation qui doivent toutes deux laissées apparaître un potentiel d'appréciation sensible sur la période d'investissement considérée.

Au sein de la classe d'actifs des taux, la stratégie repose sur l'investissement discrétionnaire, en direct ou via des OPCVM européens coordonnés et/ou français répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier (dans la limite de 10%) y compris dans des OPCVM gérés par OTEA Capital.

Le FCP peut investir dans des titres obligataires ou monétaires (dette publique ou privée sans notation minimale). La part d'obligations spéculatives « High Yield » sera limitée à 50% de l'actif du FCP.

La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel

ni au niveau d'une classe d'actifs un indicateur de référence. L'indice « Dow Jones Euro Stoxx » dividendes réinvestis pourra cependant être retenu comme indicateur de performance à posteriori.

Le Fonds prend en compte les critères ESG dans son processus de gestion, cependant cette approche n'est pas déterminante dans les décisions de gestion et le Fonds n'a pas d'objectifs liés à la durabilité. Pour obtenir plus d'informations sur la prise en compte des critères ESG, veuillez consulter notre politique ESG sur notre site internet : Politique ESG – OTEA Capital ([otea-capital.fr](https://otea-capital.fr/politique-esg/)) <https://otea-capital.fr/politique-esg/>

Réglementation SFDR : Sous l'article 8

FCP de capitalisation

Durée recommandée de placement : Minimum 5 ans.

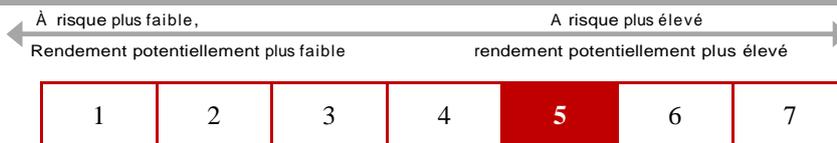
Le fonds pourra être exposé, à hauteur de 20%, à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'exposition de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition à l'une des classes d'actifs.

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine VL en dix-millièmes de parts.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 5 », ce qui rend compte du type de gestion active et flexible mis en œuvre par OTEA Capital qui privilégie les investissements en action tout en recherchant une exposition aux produits de taux via des obligations « High Yield ». L'OPVCM n'offre pas de garantie en capital.

#### LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Le risque de crédit qui représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur.

**Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : OTEA 1

Identifiant d'entité juridique : 969500BWXPCRLHC3Z76

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : _____% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
Il réalisera un minimum d' <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.</b>



**Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?**

Le Fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions et obligataires Monde au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds, telles que la prise en compte par les entreprises des risques

environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air (émissions de CO2), l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés (politique de sécurité et de santé).

En outre, le Fonds s'engage à exclure :

- les armes controversées (bombes à sous munitions, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques).

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le Fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance E.S.G du portefeuille est la note ESG du Fonds. Le fonds vise une amélioration de sa note E.S.G dans le cadre d'une approche « Best Effort ».

De plus, le Fonds n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues ») et les sociétés pour lesquelles les controverses sont sévères.

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 (également appelé « Règlement sur la divulgation »).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise responsable (E/S/G). Le fonds n'a toutefois pas d'objectif d'investissement durable direct. Le Fonds est classé comme fonds de l'article 8 en vertu du règlement sur la publication d'informations et a pris en compte les aspects de durabilité correspondants dans son processus d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux à la fois dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille et disponibles dans l'outil utilisé par l'équipe de gestion pour la sélection de titres.

Par ailleurs, le Fonds exclut le secteur des armes controversées et l'investissement dans un émetteur exposé à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe Sustainalytics, le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1 du règlement (UE) 2022/1288.

- **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**  
**Description détaillée :**

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR"). Néanmoins, cette position est maintenue à l'étude à mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce Fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Oui,

grâce à l'application des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externes Sustainalytics.

Non



## Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement détaillée du Fonds est présentée dans le prospectus au chapitre « Stratégie utilisées » dans la rubrique Stratégie d'investissement.

## Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les contraintes sont imposées par la politique d'exclusions normatives et les controverses. Ils réduisent l'univers d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'univers d'investissement du Fonds est ajusté en excluant 20% des entreprises les moins performantes en termes de score ESG. L'analyse de l'univers de référence est faite en prenant appui sur la notation de Sustainalytics.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du facteur ESG. Le critère de gouvernance est pondéré à 50% dans notre notation interne. Pour attribuer un score, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction et du conseil d'administration, la diversité homme/femme au sein de l'exécutif, le niveau d'indépendance du conseil d'administration, la fonction séparée entre président et directeur général, la rémunération du board et du conseil d'administration, le respect des actionnaires minoritaires et du droit des actionnaires. Nous recueillons autant d'informations que possible sur ces sujets par le biais des rapports annuels publiés par les entreprises ainsi que notre questionnaire ESG et lors de nos entretiens dédiés avec les entreprises.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



### Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Au maximum 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.



## Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0% d'investissement aligné sur la taxonomie. Il est difficile actuellement de soutenir un engagement significatif en faveur d'une proportion minimale d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Il existe en effet peu de données suffisamment fiables et la couverture des données est trop faible pour nous engager sur un chiffre précis. Les sociétés sont tenues de publier dans leur rapport annuel 2022 (au cours de l'année 2023) le pourcentage d'alignement de leurs activités avec la taxonomie de l'UE sur seulement deux des six objectifs, à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Ces éléments nous permettront d'y voir plus clair et ainsi de potentiellement nous engager sur un pourcentage d'alignement avec la taxonomie.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable



## Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



## Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



## Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités, des instruments dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;  
- **des dépenses d'investissement**

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



## Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Il est possible de disposer de plus d'informations concernant l'approche extra-financière de la société de gestion au travers les documents ESG tels que le Rapport ESG, le Code de transparence et la politique SFDR disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).